

Fédération des Agricultrices de Québec

CARMEN DUCHARME

The Federation of Women Farmers of Quebec has been aware of the difficulties and challenges that their members face when working on a farm. Since 1987, they have been at working toward improving conditions for women in three specific areas: safety at work, pay equity, maternity benefits and tax refunds for child support.

La Fédération des Agricultrices du Québec (FAQ) a été fondée en septembre 1987. En tant qu'organisme à but non lucratif, elle a comme mandat de :

- Valoriser l'agricultrice comme professionnelle de l'agriculture;
 - Faire reconnaître la contribution économique de l'agricultrice;
 - Soutenir les agricultrices dans leur développement économique et professionnel;
 - Faire reconnaître l'importance de la dimension sociale de l'agriculture;
 - Étudier, défendre et développer les intérêts sociaux, économiques et moraux de toutes les agricultrices;
 - Favoriser l'appartenance, afin de créer un lieu d'échanges et de concertation entre les régions;
 - Représenter et soutenir toutes les agricultrices dans leur développement professionnel.
- La Fédération chapeaute 13 régions

à travers le Québec. Celle-ci est constituée en 13 syndicats régionaux dont les présidentes sont élues démocratiquement à chaque année. La présidente de la Fédération des Agricultrices est élue démocratiquement lors de l'assemblée générale annuelle de l'organisme. La présidente actuelle est Mme Carmen Ducharme. Le conseil d'administration est composé de la présidente provinciale et de la présidente de chacun des 13 syndicats régionaux affiliés.

La Fédération des Agricultrices est affiliée à L'Union des Producteurs agricoles (UPA) et fait partie du groupe des quatre leaders canadiennes, qui tient ses assises à Ottawa.

Activités

Lors de la fondation de la Fédération des Agricultrices du Québec, en 1987, nous retrouvons très peu de femmes dans les organismes agricoles. Évoluant dans un milieu traditionnellement masculin et conservateur, il n'a donc pas été facile pour les agricultrices de marquer des points et d'augmenter la représentativité féminine. Ce constat est toujours d'actualité, car il est très difficile et pas évident pour une femme d'exercer un pouvoir réel dans les organismes agricoles et para agricoles qui ont une influence sur son milieu de travail et ses conditions de vie.

Les femmes expriment des besoins sur plusieurs sujets, dont le manque de temps dont elles disposent pour accomplir toutes leurs tâches, les difficultés qu'elles vivent à la suite des changements constants dans leur vie professionnelle et sociale, le manque de connaissances qu'elles ont des façons de faire et des manières de se comporter dans leurs interrelations professionnelles. Elles signifient que ces lacunes nuisent à leur performance tant dans leur implication professionnelle que sociale. En effet, les femmes assument plusieurs rôles dans la société et, lorsqu'elles sont confrontées à différentes situations, comme lors de leur implication dans les organismes agricoles et para agricoles, elles ne sont pas toujours à l'aise dans les tâches qui leur sont dévolues et dans les mandats qu'elles acceptent. Il leur faut conjuguer leurs responsabilités familiales, professionnelles, sociales. Il leur faut s'adapter à différentes clientèles (enfants, conjoint, associé, employés, co-administrateurs, supérieurs, ministres, médias, etc.), et pour la majorité, ces situations sont nouvelles. Elles se sentent donc en état d'infériorité par rapport à d'autres administrateurs qui ont plus de compétence et souvent un meilleur réseau de contacts.

Afin d'aider les femmes à mieux remplir leur rôle au sein des organismes du milieu, et faire en

sorte qu'elles soient mieux outillées pour être davantage en contrôle dans les situations d'affaires, la Fédération organise de nombreuses activités, formations et colloques sur des thèmes qui leur permettent de développer des aptitudes et des attitudes qui les rendent plus efficaces dans les mandats qu'elles acceptent au sein des organismes. Conscientes qu'avoir du leadership c'est se discipliner soi-même, savoir s'organiser, comprendre et accepter les changements de la vie, nous proposons aux agricultrices des activités qui les aideront à cheminer dans cette optique et à améliorer leur performance dans leurs diverses implications. Nous voulons ainsi accroître l'efficacité de l'implication et des interventions faites par les femmes pour ainsi améliorer leur pouvoir au sein des organismes. Dans cette optique, les syndicats régionaux organisent aussi des activités dans leur région respective.

Le milieu agricole, de par sa spécificité, est en perpétuelle évolution. Les agricultrices, dans leur profession et leurs implications, doivent constamment s'adapter à de nouvelles façons de faire. Mais, de par leur situation géographique et les particularités de leur travail et de leurs horaires, elles sont très isolées. Il leur est ainsi difficile d'établir des échanges et des contacts, pourtant si importants pour maintenir leurs connaissances à jour et se créer un réseau. La tenue de diverses activités permet de combler cette lacune.

Il arrive aussi que la Fédération des Agricultrices du Québec travaille en partenariat avec d'autres organismes féminins (ex : Condition Féminine Canada) pour la réalisation de projets précis. Ce partenariat a un impact positif pour les intervenantes du milieu agricole et augmente la visibilité de l'agriculture. En conclusion, nous pouvons affirmer que les agricultrices représentent une clientèle importante, avec beaucoup de potentiel, qui peuvent apporter énormément de dynamisme au milieu rural et c'est à cette fin que la Fédération désire leur fournir outils et soutien.



Carmen Ducharme, présidente de la Fédération des Agricultrices

Demandes des agricultrices du Québec quant à la conciliation travail-famille

À ce jour, la majorité des agricultrices du Québec n'ont aucun revenu assurable et ne sont pas considérées, selon la loi, comme travailleuses autonomes. Cependant, ces femmes, professionnelles de l'agriculture, exercent un métier trop souvent invisible dont le statut diffère des autres travailleuses, et ce, de par trois points particuliers :

- leurs conditions de travail;
- leurs conditions économiques;
- leurs responsabilités familiales.

Leurs conditions de travail

La majorité des agricultrices travaillent avec des animaux, donc un produit vivant qui exerce des contraintes quotidiennes, et qui nécessite un équipement dispendieux et hautement spécialisé. Elles ne peuvent, advenant un imprévu à leur horaire, laisser le bétail et le « reprendre le lendemain ». Cette tâche doit être faite tous les jours et ne peut être reportée.

Le travail à la ferme, que ce soit avec de la machinerie agricole ou avec les animaux, demande une connaissance spécialisée, un très bon sens de l'observation et exige, lorsqu'il doit y avoir remplacement, une personne qualifiée et professionnelle. Or, la main-d'œuvre étant limitée dans le domaine de l'agriculture, il n'est pas

toujours facile de trouver ce type de personnel. De plus, le temps requis à la formation est plus long car les tâches sont très diversifiées. Il n'est pas seulement question de maintenance, mais aussi de santé, de sécurité et de salubrité.

Leurs conditions économiques

De l'avis général, les conditions économiques des agricultrices se détériorent. La majorité d'entre elles ne reçoivent aucune rémunération, pas d'avantages sociaux et ne bénéficient d'aucun programme de soutien à la famille. De plus, les revenus de l'entreprise, peu élevés comparativement à la majorité des travailleurs québécois, régressent.

Nous n'avons qu'à penser à la situation actuelle dans la production bovine pour réaliser que l'avancement salarial est nul, sinon dérisoire, alors que leurs besoins demeurent réels, et ce, sans parler de la formation d'une relève. La plupart des autres corps de métier peuvent fixer le prix de leurs produits ou services et les salariés négocier leur rémunération, à tout le moins, selon l'indexation au coût de la vie. Les agricultrices sont, quant à elles, tributaires des entreprises intermédiaires et du prix du marché, deux domaines où elles n'exercent aucun pouvoir.

Engager du personnel supplémentaire demeure donc au-dessus de leurs moyens. Lors d'une grossesse, elles doivent continuer à assumer leur charge de travail, et souvent, jusqu'à quelques heures de leur accouchement.

Leurs responsabilités familiales

Les agricultrices ne sont pas qu'exploitantes, elles sont aussi mères. Deux défis de taille à réaliser dans un contexte socio-économique difficile. Établir une entreprise et concevoir des enfants sont incompatibles sans ressources.

Plusieurs jeunes agricultrices témoignent qu'elles ont renoncé à avoir plusieurs enfants, étant donné

la grande difficulté qu'elles ont à concilier leur travail sur l'entreprise et leurs responsabilités familiales dû à un manque de ressources financières.

Les garderies à 7 \$, mises en place par le gouvernement provincial, ne conviennent pas à leur situation, leur horaire de travail ne concordant pas du tout avec les heures d'ouverture. Elles sont donc démunies lorsque vient le temps de confier leurs enfants.

De plus, après l'accouchement, elles doivent retourner au travail le plus rapidement possible si elles ne veulent pas trop pénaliser l'entreprise, amenant souvent avec elles leurs poupons. Il est statistiquement reconnu que les accidents mortels sont plus élevés, à la ferme, chez les enfants de six ans et moins. Ainsi, ce qui devrait être pour elles une expérience réjouissante devient une lourde responsabilité de plus à assumer.

Pour ces trois principales raisons, les agricultrices demandent au gouvernement que les productrices agricoles aient droit à une protection, au même titre que les autres travailleuses, grâce à la loi sur la santé et la sécurité du travail. Si des conditions s'avèrent dangereuses pour leur santé ou pour celle de l'enfant à naître ou qui est allaité, un soutien financier devrait leur être octroyé qu'elles pourraient utiliser à leur discrétion.

La mesure de soutien proposée

La mesure viserait à assurer la couverture des frais de remplacement et des frais de gardiennage occasionnés à l'entreprise pendant la maternité, la période postnatale et la période préscolaire des enfants à charge.

L'allocation de remplacement permettrait aux agricultrices de cesser leurs activités, d'obtenir un retrait préventif, lorsque nécessaire, et de faire face aux dépenses résultant de leur remplacement temporaire dans les travaux de l'exploitation. De plus, les frais de garde seraient couverts afin de permettre un retour normal des agricultrices aux activités de pro-

duction après le congé de maternité.

La mesure proposée devrait être accessible à l'ensemble des agricultrices, qu'elles soient propriétaires ou non. De plus, elle devrait viser la simplicité administrative et faciliter l'accès aux entreprises débutantes et en difficultés financières.

À l'instar de certains programmes gouvernementaux, l'allocation de remplacement et les frais de garde pourraient prendre la forme d'un crédit d'impôt remboursable sur les salaires versés ou de son équivalent sous forme de programme de remboursement (aide directe).

Recommandations

Considérant que : Depuis plusieurs années, les agricultrices réclament que soient instaurées des mesures leur donnant accès à un soutien financier lorsqu'elles fondent une famille, afin d'avoir accès à un soutien équivalent à celui de l'ensemble des travailleuses salariées des autres secteurs d'activité économiques.

Les agricultrices doivent assurer seules leurs sécurités sociales et financières. La majorité d'entre elles ne sont pas admissibles aux congés de maternité et aux retraits préventifs, ainsi qu'aux crédits d'impôt pour frais de garde. Elles doivent également faire face à la rareté des services de garde en milieu rural qui, lorsqu'ils existent, sont éloignés et n'offrent pas d'horaires adaptés aux activités agricoles.

La conciliation travail-famille représente un défi d'importance pour les familles canadiennes; et ce défi est encore plus grand pour les familles agricoles. En effet, les activités des entreprises agricoles sont intimement liées aux activités familiales, et les particularités du travail agricole n'ont rien en commun avec les autres secteurs d'activité. Le maintien obligatoire des activités d'exploitation de l'entreprise agricole, et les horaires de travail atypiques et imprévisibles, s'ajoutent aux autres obstacles qui compliquent la conciliation travail-famille pour les familles agricoles.

Le gouvernement entend se doter d'une politique familiale adaptée aux réalités des familles. Pour ce faire, il s'est donné comme priorité de faciliter, entre autres, la conciliation travail-famille par des pistes d'action devant assurer une meilleure jonction entre le milieu familial, le milieu de travail et le milieu de vie.

Consciente de cette situation, la Fédération des Agricultrices du Québec trouve inconcevable, dans ce pays où l'agriculture est si importante, qu'aucune aide ne soit apportée à celles qui enfantent, éduquent et soutiennent les générations à venir. La FAQ demande donc :

- que les productrices agricoles aient droit à la même protection particulière prévue dans la loi sur la santé et la sécurité du travail si des conditions s'avèrent dangereuses pour sa santé ou pour celle de l'enfant à naître ou allaité;
- que le gouvernement rende accessible aux agricultrices un programme de congé de maternité adapté à leurs besoins;
- que le gouvernement alloue, dans ces cas, une prestation particulière (salaire d'un ouvrier spécialisé) afin de permettre l'embauche d'une personne qualifiée pour la remplacer;
- que les agricultrices aient accès aux crédits d'impôt pour frais de garde d'enfants.

Carmen Ducharme est née au Québec dans la région de St-Hyacinthe dans une famille de sept enfants. Après ses études comme infirmière auxiliaire, elle est devenue propriétaire légalement avec son mari d'une ferme en 1971. Ils ont quatre enfants et 11 petits-enfants. Toujours impliquée dans différents organismes et au sein de différents comités régionaux comme représentante du milieu agricole, elle n'a cessé de valoriser l'agriculture et la femme qui y travaille.